

Capsule jurilinguistique

Définitions

Des mots qui réclament leur dû

Le mot français **réclamation** et le nom anglais *claim* proviennent de la même racine. Ils évoquent essentiellement l'idée de formuler, de faire valoir une prétention ou une revendication.

Le mot anglais *claim* possède plusieurs sens et s'emploie dans un grand nombre de domaines. Malgré une origine commune et une certaine ressemblance, le terme français **réclamation** a des sens plus restreints que *claim*.

Autrement dit, le mot français **réclamation** n'est pas l'équivalent passe-partout du terme anglais *claim*. Il faut dans chaque cas trouver l'équivalent qui convient au contexte.

En français, la notion fondamentale qui sous-tend la réclamation est celle de s'adresser à une autorité pour faire reconnaître l'existence d'un droit (*Robert*). En anglais, la notion qui se rattache à *claim* est celle d'exiger quelque chose que l'on considère comme étant sien ou comme étant son dû sur la base d'un droit (*Oxford English Dictionary*). Le terme français suggère donc l'idée de s'adresser à une autorité supérieure, mais le mot anglais *claim* ne possède pas nécessairement cette connotation.

Par exemple, on dira : Il a soumis une réclamation au tribunal pour faire reconnaître son droit à la succession de son vieil oncle.

Voyons maintenant quelques termes à employer selon les domaines pour rendre le sens de *claim* en dehors du contexte de la réclamation proprement dite.

- En matière de responsabilité contractuelle ou délictuelle, on parlera de **créance** pour désigner le droit au paiement d'une somme d'argent.
- Dans le domaine des assurances, on utilisera entre autres les termes **demande d'indemnisation, demande de règlement de sinistres, déclaration de sinistre** ou **demande de prestation**.
- Dans le secteur financier ou administratif, *expense claim* se rend généralement par **demande de remboursement**.
- Enfin, pour évoquer l'idée de revendication ou de prétention dans le vocabulaire juridique général, on parlera, par exemple, de **revendications salariales** (*salary claims*), de **revendications territoriales** (*land claims*) ou de **prétention à un droit de priorité** (*priority claim*).

Remerciements

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la préparation de ce juricourriel.